



Élections du Comité Social et Économique (CSE)

Pour l'intérêt de tous : **Votez CGT!**

Plus d'infos : cgtpep64.reference-syndicale.fr

Le 16 mai vous allez élire vos représentants au Conseil Économique et Social, remplaçant depuis la loi travail le Comité d'Entreprise. La CGT souhaite alerter les salariés des PEP64 sur l'importance que revêtent ces élections professionnelles.

En effet, avec la loi sur la démocratie sociale du 20/08/2008, ce sont les votes exprimés au premier tour des élections aux CSE qui déterminent le poids de chaque organisation syndicale dans l'Association mais aussi au niveau national pour les 4 prochaines années. **Un vote massif pour la CGT au premier tour est crucial pour défendre au mieux vos intérêts.**



L'enjeu est capital !

Les conditions de travail et de rémunérations n'en finissent pas de se dégrader. La CGT n'a cessé de le combattre et de refuser cela, notamment par des journées de mobilisation syndicale voire de grève. Durant ces 5 dernières années, la CGT n'a pas signé la mise en place de la mutuelle obligatoire au niveau de la CC51 (couverture minimaliste du panier de base, participation de l'employeur insuffisante, perte de la liberté de choix). Si certains salariés ont été gagnants (salariés n'ayant pas besoin d'une couverture importante), pour d'autres cela n'a pas été la même chose avec une augmentation notable des cotisations : cas des salariés ayant besoin d'une couverture importante et avec au moins 3 enfants.

La CGT n'a pas non plus signé la réforme de la formation professionnelle, ni au niveau national, ni au niveau de la CC51, réforme ayant abouti en quelques années à réduire comme peau de chagrin nos plans de formation.

Et pour finir la CGT n'a pas non plus signé l'accord salarial de 2017, entraînant 1 % d'augmentation de nos salaires sur 2 ans, alors que la hausse des prix a été de 2,8 % sur ces mêmes années. Cet accord a entraîné de plus une différence d'indice de 25 points entre AMP et Aide-Soignant (**alors qu'il était identique auparavant : tant mieux pour les aides-soignants-tant pis pour les AMP tel est le signal envoyé par les signataires de cet accord**)

Tous les syndicats des PEP64 ne sont pas sur la même logique que la CGT puisque signataires de tous ces accords régressifs !

Alors certains diront: la CGT ne signe aucun accord. Cela n'est absolument pas vrai puisque **la CGT signe plus de 80 % des accords d'entreprise au niveau national. Au niveau des PEP64, elle a signé en 2018**, l'accord d'entreprise sur les astreintes, l'avenant de renouvellement de l'accord GPEC, l'accord de dialogue social mettant en place le CSE et les Représentants de Proximité. Elle a également signé en 2017 l'accord sur le droit à la déconnexion et en 2016 l'accord égalité femmes-hommes en étant à chaque fois l'organisation syndicale ayant apportée le plus de propositions pour améliorer les textes **amenés** par la Direction Générale.

OUI ! la CGT et la CGT PEP64 signent des accords, mais seulement s'ils sont profitables aux salariés !

Présentation du collège ouvriers-employés

| Candidats CSE titulaires | Candidats CSE suppléants |
|---|--|
| Gaëlle Clerc : éducatrice spécialisée IME Plan Cousut - Membre actuel du CE - Déléguée du personnel et membre CHSCT Plan Cousut - Négociatrice CC51 et commission exécutive UFAS (Union Fédérale Action Sociale) | Esther Dazet : infirmière Hameau Bellevue - Déléguée syndicale CGT Hameau Bellevue à Salies-de-Béarn |
| Benat Sargousse : éducateur technique spécialisé Plan Cousut -délégué du personnel Plan Cousut / membre du CHSCT Plan Cousut | Frédéric Graindorge :moniteur d'atelier Castel de Navarre - Délégué du personnel CGT du Castel de Navarre |
| Sabine Born : monitrice éducatrice Castel de Navarre - Membre titulaire CGT actuel du CE - Membre de l'Union départementale CGT de PAU | Lucie Aragon : éduca spécialisée Castel de Navarre - Représentante syndicale CGT actuelle au CE. Membre de la commission exécutive de l'ULCGT PAU |
| Philippe Crozatier : kinésithérapeute Hameau Bellevue à Salies-de-Béarn - Membre titulaire actuel du CE - DP Hameau Bellevue/Secrétaire CHSCT HB - Membre de la Commission exécutive de l'Union Santé Départementale CGT 64 | Marc Larribau : moniteur éducateur au foyer de vie de Urt - Membre suppléant actuel au CE - Délégué du personnel CGT foyer de vie Urt - Délégué CHSCT au foyer d'Urt |
| Gisèle Graindorge : monitrice éducatrice au foyer de vie de Sévignacq - Déléguée du personnel actuelle au foyer de Sévignacq | Sandrine Capdepon : AMP foyer de Sévignacq - Déléguée du personnel suppléante au foyer de vie de Sévignacq |
| Muriel Hégy : employée administrative CMPP de Bayonne. - Déléguée du personnel CMPP Bayonne | Magali Dubedout : animatrice socio-éducatif SESSAD déficients visuels de Bayonne - Déléguée du personnel SESSAD déficients visuels |
| Pascale Oxotéguy : AMP foyer d'hébergement Argia à Biarritz - Déléguée du personnel suppléante actuelle au foyer Argia | Marie-Thérèse Guzman : monitrice d'atelier ESAT à Salies-de-Béarn |

Collège cadre : pas de représentants

La CGT présentera sur ses listes des candidats d'expérience, maîtrisant le fonctionnement du CSE, ayant une vision globale de l'Association de part leur profession et leur établissement (IEMFP/IME/SESSAD/FOYER DE VIE/FOYER D'HEBERGEMENT/CMPP/ ESAT), mais aussi du monde du travail et du monde syndical.

Ces élus continueront à agir chaque jour pour :

- L'amélioration de vos conditions de travail, continuer de porter vos revendications, qu'elles soient individuelles ou collectives.
- L'application des garanties collectives et les négociations auprès des directions,
- Vous informer des questions débattues au CSE et faire remonter les souhaits ou les questionnements des salariés des établissements PEP64.(l'augmentation des heures de délégation CSE devrait nous permettra d'être plus en lien avec les salariés notamment dans les établissements qui n'auront pas de représentants au CSE)
- continuer de vous informer sur les réformes et les lois qui auront un impact sur votre vie et celle de votre famille.

Concernant les activités sociales du CSE, la CGT demandera de mettre en place davantage de tranches de salaire (1 ou 2 tranches supplémentaires) permettant une meilleure progressivité des forfaits.

Elle demandera également que pour les salariés à temps partiels n'ayant qu'un seul emploi le salaire pris en compte pour l'attribution des forfaits CE soit calculé sur la base de leur temps de travail (et non ramené sur la base d'un temps plein). Cette règle édictée depuis 2 mandats par la liste intersyndicale pénalise doublement ces salariés : un salaire réduit et des forfaits CE d'une tranche supérieure à leur salaire le plus souvent. La CGT n'a jamais été favorable à cette décision.

Les délégués CGT feront aussi la proposition de mettre en place un site internet CSE permettant aux salariés d'avoir une meilleure visibilité de cette instance.

Chaque délégué CGT apportera son expérience, ses compétences professionnelles et humaines pour un même but : continuer d'être force de propositions tant au niveau du CSE, que de ses commissions, ainsi que lors des négociations annuelles ou lors des accords d'entreprise, sans langue de bois et sans concession avec la Direction, pour améliorer vos conditions de travail et votre bien-être au travail.

Voter CGT, c'est voter pour un syndicat responsable, qui défendra toujours l'avenir des salariés des PEP64 !